



>>> Restauration des tourbières et des prairies humides en Aveyron

Les agriculteurs mobilisés pour les tourbières

La démarche sensibilise les différents acteurs à la restauration de tourbières à l'échelle départementale. Aujourd'hui, après deux ans, 166 zones humides pour un total de 447 hectares bénéficient de mesures de protection.

Restaurer les tourbières et réunir autour de cet objectif commun, les professionnels agricoles, les services de l'État, les établissements publics et les scientifiques, telle est la démarche conduite en Aveyron par l'Agence de l'eau Adour Garonne avec l'Association départementale pour l'aménagement des structures agricoles¹. Deux ans après le début de l'action, on constate un volontariat fort des agriculteurs qui s'engagent dans des opérations contractuelles visant à l'entretien des zones humides fragiles. Succès donc de la première tranche ! Certes, cette réussite doit être analysée en tenant compte des conditions spécifiques à la région. Citons tout d'abord l'existence du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour Garonne (Sdage) qui prescrit la sauvegarde et la restauration des zones humides. Le Sdage classe ces milieux en « Zones vertes » et intègre leur gestion aux décisions publiques.

Depuis 1995, de nombreuses opérations de gestion des tourbières et milieux humides, notamment des MAE, ont été menées sur l'Aubrac et le Lézou Aveyronnais.

Pendant ces deux années d'expérimentation, l'action s'est déroulée en trois phases consécutives.

1. Diagnostic des territoires

343 sites ont ainsi été identifiés et cartographiés sur SIG (Système d'information géographique) en s'appuyant sur les zonages des sites sous contrat : MAE, Fger, sur les Znieff¹; mais aussi sur les sites du programme « Life tourbières » et sur les zones humides répertoriées par des botanistes locaux.

Ce travail permet de visualiser les zones plus ou moins richement dotées en milieux humides et de définir les bassins versant où l'emprise des zones hydromorphes était proportionnellement la plus importante. Ainsi, la gestion de quatre sous-bassins versant sur dix du massif de l'Aubrac et de cinq sur douze du Lézou devait permettre d'assurer la sauvegarde de respectivement 80 et 85 % des zones humides des deux Zones vertes.

2. Élaboration d'un cahier des charges cohérent

La définition d'un nouveau cahier des charges fut réalisée à partir d'une enquête auprès de cinquante agriculteurs. Elle a conduit à revoir le cahier des charges appliqué pour les MAE et à tenir compte, dans une nouvelle rédaction, des exigences du milieu et des « doléances » des agricul-

teurs. Les remarques concernaient principalement les chargements et les périodes de pâturages. Du reste, l'état de conservation favorable des certaines tourbières et prairies humides conforte l'idée que les pratiques agricoles adoptées par certains exploitants n'étaient pas si loin des bonnes pratiques en termes de conservation des tourbières. Aussi, le cahier des charges fut élaboré à partir d'exemples inspirés du terrain et validé tant par les professionnels agricoles que par les experts naturalistes participant au comité de pilotage.

Ce nouveau cahier des charges, également proposé dans le cadre du volet environnemental des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE puis CAD), fut validé en Comité départemental d'orientation agricole (CDOA) de l'Aveyron, l en juillet 2001. Ce document unique pour tous les contrats portant sur les zones humides du département (CTE, Natura 2000, programme Agence) constitue ainsi une simplification des démarches tant administratives que financières et techniques.

3. La phase opérationnelle

L'objectif initial de cette démarche restait la mise en œuvre de plans de gestion des Zones vertes. Aussi un programme de contractualisation triennal a été établi sur la base des demandes volontaires exprimées par les agriculteurs lors de réunions de sensibilisation. Au lancement du programme, près de 160 exploitants s'étaient

Périodes de gestion établies dans le cahier des charges avec les agriculteurs.

Option	Activité	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Tourbières	Fauche	Interdit						Autorisé (si possible)				Interdit		
	Pâturage	Interdit		Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoire	Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoires		Interdit			
	Fertilisation	Interdit												
	Phytosanitaires	Interdit												
Prairies humides	Fauche	Interdit						Obligatoire si option fauche		Autorisé		Interdit		
	Pâturage	Interdit		Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoire	Autorisé		> 1 passage de bêtes obligatoire		Interdit			
	Fertilisation	Réglementé												
	Phytosanitaires	Interdit												





© N. Cayssiols

DROSÉRA
ESPÈCE
EMBLÉMATIQUE
DES
TOURBIÈRES
DU MASSIF
CENTRAL

inscrits volontairement dans la démarche. Toutefois, cinquante d'entre eux n'ont pas été rencontrés car ayant déjà contractualisé un CTE ou un contrat Prime herbagère agro-environnementale (Phae) sur leurs parcelles humides. Sur les deux campagnes d'inventaire, été 2002 et 2003, ont été inventoriés et cartographiés 126 sites humides sur le massif de l'Aubrac et 40 sites en Lévezou, pour un total de 447 ha de milieux humides.

Sur ces 166 sites répertoriés, 65 n'avaient jamais été identifiés. Parmi ces sites on compte douze tourbières de grande valeur patrimoniale dont trois d'intérêt national. Au niveau agronomique, les premiers constats de terrain montrent que les zones étudiées sont plus fréquemment de faciès de sous-pâturage. En effet, en gestionnaires de l'herbe, les agriculteurs tiennent surtout compte du fourrage disponible hors zone humide. Les bêtes, quant à elles, se nourrissent préférentiellement en périphérie des sites humides. De ce fait, même avec des chargements proches de 2 UGB/ha, certaines zones humides ne sont que relativement peu pâturées. Aussi, dans certains cas, hors périodes estivales marquées, le recours à des clôtures de refend s'impose et permet tout à la fois un pâturage correct sans avoir pour autant à diviser le troupeau ou à faire séjourner ce dernier plus de jours qu'il n'en faut.

Ce programme a ainsi permis de consta-

ter que la prise de conscience de l'intérêt de sauvegarder les milieux humides progresse. Cette thématique trouve peu à peu la place qui doit être la sienne dans les préoccupations citoyennes. Ce programme permet également, par ses actions de sensibilisation et de préservation, de limiter les grosses opérations pudiquement appelées « d'amélioration foncière ». Travaux toujours financés par des aides publiques et qui malheureusement continuent « d'assainir » chaque année des dizaines d'hectares de zones trop humides! ■

NICOLAS DELBREILH
 AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

NICOLAS CAYSSIOLS - ADASEA DE L'AVEYRON

1. Adasea : Association départementale pour l'aménagement des structures et exploitations agricoles.

CTE : contrat territorial d'exploitation.

MAE : mesure agri-environnementale.

SIG : système d'information géographique

PHAE : prime herbagère agro-environnementale.

FGER : fond de gestion de l'espace rural Znieff : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

>>> Agence de l'eau Adour Garonne

Tél. : 05 61 36 37 38

Mél : contact@eau-adour-garonne.fr

>>> Nicolas.DELBREILH@eamrc.fr

>>> Nicolas Cayssiols - Adasea Aveyron
 Rodez • Tél. : 05 65 73 76 76

Montant des aides Pour chaque agriculteur contractant, une convention pluriannuelle personnalisée est établie spécifiant les engagements des parties ainsi que les aides apportées sur la base des coûts forfaitaires suivants :

Type de mesure	Montant compensatoire
Mesure gestion tourbière (option 1)	210 euros ha/an
Mesure gestion prairie humide (option 2)	198 euros ha/an
Tronçonnage	132 euros ha
Suppression annuelle des rejets ligneux	60 euros ha
Dessouchage	57 euros ha
Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle	38 euros ha
Fauche initiale avec exportation de la matière sèche	101 euros ha
Girobroyage lourd d'ouverture	152 euros ha
Maintien ou mise en place d'une bande enherbée	76 euros ha
Pose manuelle de barrages seuils, surveillance des édifices et réparations	91 euros ha

Assistance technique pour les gestionnaires

le réseau Sagne¹

Suite au programme Life « Tourbières de Midi-Pyrénées », le Conservatoire des espaces naturels a initié une organisation offrant de l'aide aux propriétaires ou gestionnaires de tourbières désireux de préserver les intérêts patrimoniaux et fonctionnels de ces zones humides. Le réseau Sagne prend la forme d'une assistance technique.

Ainsi, depuis 2004, ce sont 250 hectares d'habitats tourbeux qui sont suivis, à savoir 5 % des surfaces de tourbières connues. Celles-ci forment 55 ilots de gestion possédant chacun un diagnostic et un plan de gestion. Aucune « recette miracle » stéréotypée n'est appliquée, c'est, à chaque fois, une solution « sur mesure » qui est négociée avec l'usager en fonction de la nature du site et des moyens du gestionnaire. Ces sites sont gérés par 22 adhérents du réseau (pour moitié, des agriculteurs, mais aussi des collectivités et des particuliers qui jusqu'à présent ne bénéficient d'aucun soutien).

Le réseau Sagne apporte conseil et expertises aux adhérents ainsi qu'un accompagnement de leur projet, voire la réalisation de travaux de restauration de site. La motivation des membres n'est donc pas pécuniaire, et le travail des animateurs du réseau consiste à faire partager les valeurs attribuées aux tourbières qui motivent leur conservation.

Le réseau Sagne a également une mission de formation. En trois ans, 340 personnes ont bénéficié d'un apprentissage sur le terrain (identification des zones humides, connaissance des intérêts patrimoniaux et fonctionnels, modes de gestions). Ces formations sont destinées aux futurs techniciens dans le cadre de leur cursus (lycées agricoles et forestiers) et aux agents des collectivités et administrations de Midi-Pyrénées. Le réseau est piloté par le Conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Diren et le Conseil régional de Midi-Pyrénées. Les expertises et les interventions sur les sites sont délégués à une coopérative : la Scop Sagne. ■

Jacques Thomas

>>> Mél : scop@sagne.coop

1. En occitan, le toponyme « Sanha » désigne les terrains humides et marécageux.